

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-01 du 7 janvier 2011 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130003S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision n° 2000-145 du 29 décembre 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision n° 2002-166 du 20 novembre 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision n° 2002-178 du 19 décembre 2002 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision n° 2004-252 du 2 novembre 2004 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision n° 2009-06 du 14 janvier 2009 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Bertrand PERRIN, pharmacien contractuel.
M. Saïd IOUGHLISSEN, ingénieur contractuel.
Mme Elena SALAZAR, pharmacienne contractuelle.
Mme Magda SIMON-DAUDIN, biologiste contractuelle.
M. Didier FAURY, médecin contractuel.
M. Éric GAUTIER, médecin contractuel.
M. Olivier PALLUY, docteur ès sciences contractuel.
Mme Sophie MANSOURI, pharmacienne contractuelle.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 7 janvier 2011.

Le directeur général,
J. MARIMBERT